MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 7815 du 7 mai 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « infanterie »

NOR : *INTJ1810755S*

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 22374 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727028S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er juin 2018 :

Govin François	NIGEND : 132 691	NLS : 5 295 657

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er juin 2018 :

Orgiazzi Nicolas	NIGEND : 214 469	NLS : 8 064 086
Deregnaucourt Yann-Cédric	NIGEND : 301 130	NLS : 8 090 165
Robert Michaël	NIGEND : 234 257	NLS : 8 086 274

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er juin 2018 :

Guichard Gérard	NIGEND : 171 057	NLS : 8 025 838
Cappellaro Cyril	NIGEND : 161 471	NLS : 8 018 017
Rolland Sébastien	NIGEND : 157 604	NLS : 8 015 082
Johner Patrick	NIGEND : 140 229	NLS : 5 305 028

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 mai 2018.

Le général de division,
commandant la garde républicaine,
D. Striebig